



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Mesdames et Messieurs les Accompagnant.e.s des élèves en situation de handicap,

Dans le cadre de votre prise de poste vous bénéficiez d'une formation d'adaptation à l'emploi de 60h. Cette formation a pour but de vous apporter des connaissances sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, de vous accompagner dans le perfectionnement de vos gestes professionnels et de vous permettre d'analyser votre pratique.

Votre formation a démarré au mois de janvier 2020 et s'est interrompue au mois de mars en raison des conditions sanitaires.

Nous vous invitons à la reprendre selon des modalités adaptées au contexte actuel.

Les plans de formation revus et actualisés seront consultables à la mi-juillet sur le site ASH67, rubrique AESH : [http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/plan de formation/](http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/plan%20de%20formation/)

Formation déjà effectuée

- Les deux modules de formation suivis (Module 0 et Module 1) concernaient les aspects réglementaires et institutionnels ainsi que les gestes professionnels de l'AESH.
- Le groupe G a suivi le module spécifique TSLA (Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages) en date du 4 mars 2020.

Suite de la formation

- Pour compléter votre formation et approfondir vos connaissances des besoins spécifiques des élèves et des troubles (TCC-TSA-TSLA-TFM), nous vous demandons de réaliser un temps de formation à distance, compris dans les 60 h de formation obligatoire.

Vous aurez accès à :

- Diverses ressources : lectures, vidéos, présentations, sitographie, etc.
- Des activités courtes et ludiques : quizz, prise de connaissance d'outils, etc.

<http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/>

- Vous sélectionnerez 2 modules spécifiques parmi TCC, TSA, TFM et TSLA dans le but d'approfondir au moins l'un des deux en visio-conférence. *Les modalités usuelles de formation (conférences, ateliers en présentiel) ne pourront être mises en œuvre en raison du contexte sanitaire encore incertain.*

- Vous ferez part de votre sélection au service AESH, à la rentrée de septembre, par le biais d'un formulaire qui vous permettra en même temps de poser des questions sur les deux modules sélectionnés. Vous serez informés du module que vous pourrez approfondir en visio-conférence par l'envoi d'un ordre de mission.

Groupes d'Analyse de Pratique Professionnelle

- Vous avez eu l'occasion de participer le 15 janvier dernier à une séance d'analyse de pratique professionnelle (APP). La reprise de cette modalité de travail sera conditionnée par le protocole sanitaire en vigueur à la rentrée. Vous serez informés en temps et en heure de la suite qui y sera donnée

Le tableau ci-après vous donne un aperçu du déroulement envisagé de votre formation initiale réglementaire.

1.	Consultation et prise de connaissance des modules de formation à distance	Site ASH67 – rubrique AESH – formation à distance http://www.circ-ienash67.ac-strasbourg.fr/avs/formation/formation-a-distance/	Quatre ordres de mission (un par module spécifique) seront envoyés par le service AESH à l'établissement d'affectation entre le 1^{er} et le 3 juillet . L'objet de chaque OM sera « formation virtuelle asynchrone » Précision sur les horaires *
2.	Envoi du formulaire « choix des modules de formation spécifiques et questions » En parallèle du travail à distance de consultation de l'ensemble des modules, envoi au service AESH d'un formulaire de retour permettant - d'indiquer vos choix de 2 modules à approfondir en visio-conférence - de poser des questions relatives aux 2 modules choisis Vos questions seront traitées par les formateurs en charge des modules. Vous serez convoqué à une visio-conférence dont le sujet sera l'un des 2 modules choisis.	Envoi d'un formulaire (en pièce jointe à ce courrier) au service AESH assistant.ash67@a-strasbourg.fr	Le formulaire est à renvoyer pour le 18 septembre 2020 au plus tard
3.	Participation à une visio-conférence en présence du formateur en charge du module spécifique	Le lien de connexion pour chaque visio-conférence vous sera indiqué ultérieurement.	L'ordre de mission sera envoyé à l'établissement d'affectation L'objet de l'OM sera « formation virtuelle synchrone » Les horaires indiqués seront à respecter (1 visio-conférence de 2h maximum entre le 29 septembre et le 16 octobre)
4.	Réception d'une attestation de présence , le cas échéant d'une lettre d'absence.		Envoi à l'établissement d'affectation - d'une attestation de présence à conserver - d'une lettre d'absence à renvoyer avec les pièces justificatives

**Les horaires précisés sur les ordres de mission concernant la formation autonome à distance sont indicatifs. Vous pourrez accéder aux modules de formation à distance à tout autre moment de votre convenance, en respectant la date butoir de l'envoi du formulaire, cf. point 2. du tableau ci-dessus.*

NB : Il n'est pas nécessaire d'avoir réceptionné l'ordre de mission pour démarrer la consultation des modules de formation à distance. L'accès au site ASH67 / Rubrique AESH ne nécessite pas de code ni d'identifiant.

Rappels réglementaires

Les ordres de missions seront envoyés par mail dans votre établissement de rattachement. Ils stipuleront dates et horaires, bien que les formations ne soient pas organisées en présentiel.

Merci de faire le lien avec la direction de l'établissement pour obtention de ces ordres de mission. Concernant les AESH faisant partie d'un PIAL, l'ordre de mission est susceptible d'arriver à l'établissement de votre première affectation.

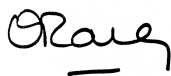
Votre participation à la formation fait partie de vos heures de service et est par conséquent obligatoire. Toute absence sera à justifier par le renvoi de la lettre d'absence accompagnée par la pièce justificative légale. Un retrait sur salaire peut être opéré en cas d'absence injustifiée.

Si les convocations devaient ne pas vous parvenir, ou pour tout complément d'information, nous vous remercions de le signaler à Madame Dreger Caroline en utilisant l'adresse mail assistant.ash67@ac-strasbourg.fr.

Frédérique RAUSCHER

Inspectrice de l'éducation nationale

Adaptation et scolarisation des élèves en situation de handicap



Au plaisir de vous retrouver,

Pour le Service de l'École Inclusive et l'inspection ASH,

Mme Dreger Caroline, Chargée de mission Formation

Mme Probst Olivia, Conseillère Pédagogique, Adaptation et Scolarisation des élèves en situation de Handicap

Pièce jointe : formulaire « sélection des modules de formation spécifiques et questions » à renvoyer au service AESH à l'adresse suivante assistant.ash67@ac-strasbourg.fr